

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-456/PRE/DEF portant création et définition de l'emblème du Ministère de la Défense, chargé des Relations avec le Parlement.

n° 2016-456/PRE/DEF

MinistèreMINISTÈRE DE LA DEFENSE, CHARGE DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT**Date de publication**

29 juin 2016

Numéro JO

n° 12 du 30/06/2016

Date du numéro

30 juin 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016, portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2016-110/PREdu 12 mai 2016, portant nomination des membres du Gouvernement

SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE LA DEFENSE, CHARGE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Il est créé un emblème représentant et symbolisant le Ministère de la Défense, chargé des relations avec le Parlement

- Le Bouclier avec Sabres croisés, met en évidence la Défense nationale
- Les Etoiles représentent les Institutions de Défense
- Les Colonnes représentent le Parlement
- Les Palmes indiquent la Paix et la Sécurité.Le tout est incorporé d'une couleur dorée.

ARTICLE 2

Toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont annulées et notamment l'arrêté n°2007-0512/PR/MDEF du 03/06/2007.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié, exécute et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH